

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. Les nommés Terii a Punua et Nui a Marotau, qui avaient été placés en apprentissage chez les chefs de district de Mataiea, de Papeari seront confiés : le premier au sieur Punua a Maitie, son parent, demeurant à Punaauia, et le deuxième au sieur Marotau a Tikuru, son père, demeurant à Papara.

Les sieurs Punua a Matie et Marotau a Tihuru n'auront pas droit à l'indemnité prévue par l'article 2 de la décision sus-visée.

Art. 2. La présente décision, qui aura son effet à compter du 1^{er} juillet 1891, sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 29 juin 1891.

Signé : A. OURS.

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

PAR DÉCISIONS DU GOUVERNEUR :

— En date du 1^{er} juin 1891 —

N^o 208. — Un congé administratif de six mois à passer en France est accordé à M. Pissarello, président du tribunal supérieur de Nouméa.

Ce magistrat prendra passage sur le *Richmond*, à destination d'Auckland et de Sydney, d'où il sera dirigé sur France par la voie des Messageries maritimes.

— En date du 3 juin 1891 —

N^o 209. — M. Brunaud, nommé président du tribunal supérieur de Papeete, par décret du 31 janvier 1891, prend possession de de son poste à compter de ce jour.

— En date du 4 juin 1891. —

N^o 210. — Est acceptée la démission de son emploi offerte par le sieur Cyprien Aumoana, chef du district de Tiputa (île Rairoa, Tuamotu).

— En date du 6 juin 1891 —

N^o 211. — M. Agniéray est nommé membre du comité-directeur de la Caisse agricole pour une nouvelle période de trois ans, à compter du 23 juin 1891.